

Sur l'éventualité d'un contentieux juridique

Quelle est la nature du contrat qui liait l'Etat à la SEEG-Veolia ?

Willy NDONG
Libreville/Gabon

Quelle est la nature du contrat qui liait l'Etat gabonais à la SEEG-Veolia entre le 1er juillet 2017, date de la prorogation de la convention, et le 16 février 2018, date de sa rupture ? Pourrait-il donner lieu à un contentieux devant les juridictions compétentes ?

Selon le ministre de l'Eau et de l'Energie, Patrick Eyogo Edzang, cette interruption du contrat ne devrait pas donner lieu à un procès, dans la mesure où les dirigeants de la SEEG-Veolia ont quitté volontairement la table des négociations.

Selon lui, « la décision de prolongation sur 5 ans de-

vrait déboucher sur la signature d'un avenant (N°9) qui consacre l'affermage, en lieu et place du contrat de concession. Nous étions, pour cela, en négociations. Qui dit négociations, dit indirectement possibilité de rompre lesdites négociations. Nous rappelons que nous étions en pourparlers quand Veolia a quitté la table des négociations le 4 octobre 2017, lors d'une réunion avec les membres de notre ministère.»

Ce jour-là, ajoute le ministre, « pour ne pas le citer, le directeur financier de la SEEG a estimé que les conditions n'étaient pas réunies pour négocier avec l'Etat gabonais. Ils se sont levés et sont sortis. En décembre 2017, suite au conseil d'administration de Veolia à Paris, le gouverne-



Photo : D.R.

"la décision de prolongation sur 5 ans devrait déboucher sur la signature d'un avenant (n°9) qui consacre l'affermage", selon le ministre de l'Eau et de l'Energie.

ment gabonais a reçu un courrier attestant que Veolia avait bien rompu les négociations.»

Ainsi donc, l'un des points d'achoppement était la forme du nouveau mode de gestion. Le Gabon souhaitait un mode de gestion

basé sur l'affermage qui, selon une définition classique, est un contrat par lequel le contractant s'engage à gérer un service public, à ses risques et périls, contre un "loyer" ferme dont le montant est convenu à l'avance et indé-

pendant des résultats d'exploitation.

Dans un entretien à l'Union, le 6 mars 2017, l'ancien ministre de l'Eau et de l'Energie, Guy-Bertrand Mapangou, expliquait la nature du contrat qui liait l'Etat à la SEEG-

Veolia depuis le 1er juillet 2017.

« La convention aménagée va préciser les modalités de gestion des services concédés selon les principes d'affermage et assurer la transition vers ce type de délégation de service public. Il ne s'agit donc pas d'une prorogation en l'état de la convention de concession actuelle, ni d'un renouvellement de ladite convention, mais plutôt d'une transition vers un contrat d'affermage. Au terme de ladite période transitoire, une revue des services sera réalisée sur la base des critères de performances définies d'accord parties dans la convention réaménagée, permettant aux deux parties de poursuivre ou de mettre fin à leur partenariat.»

A Port-Gentil comme ailleurs

Des installations obsolètes



Photo : Julie Nguimbi

La SEEG Veolia n'a pas réalisé d'investissements conséquents à l'image de ce vieux château



Photo : Chris OYAME



Photo : L.R.A

Que dire aussi de ces installations?

RAD
Port-Gentil/Gabon

La capitale économique est l'une des victimes résignées de la filiale de Veolia. Des coupures intempestives d'électricité, des délestages et un très faible débit d'eau quand il n'en existe pas.

LA question peut bien donner le tournis : dans quelle ville du Gabon la Société d'énergie et d'eau du Gabon n'est pas à la peine ? Pas Port-Gentil en tout cas.

En effet, la capitale économique est l'une des victimes résignées de la filiale de Veolia. Des coupures intempestives d'électricité, des délestages et un très faible débit d'eau quand il n'en existe pas.

A l'origine : l'obsolescence des installations de la centrale thermique et de la station de pompage de Mandarové, construites, selon certaines sources, au moment où la ville ne

comptait que 50 000 habitants.

Aujourd'hui, elle en compte plus de 150 000 âmes, donc multipliés par trois.

Pourtant, les moyens de production en électricité à Port-Gentil ont évolué dans le temps, depuis 1950 à ce jour, en fonction de la demande de la ville.

Aux dernières nouvelles, les deux turbines de la centrale thermique, les "plus vieilles au monde", n'ont plus subi de maintenance depuis 2013. La cure annoncée en 2014 avait été abandonnée parce que, croyait-on, la centrale thermique du Cap Lopez devait être opérationnelle.

Grâce à un investissement de 130 milliards de francs, l'entreprise israélienne Télemania devait initialement produire à la ville 105 mégawatts. Or, elle n'en fournit que 45, insuffisants pour couvrir la demande.

En l'absence d'alternative, les vieilles turbines, complètement dépassées, sont en exploitation pour pal-

lier la carence. Ce qui justifierait, en partie, les coupures à répétition

observées. La fourniture en eau potable connaît également des

difficultés. Certains quartiers ne bénéficient toujours pas du précieux

liquide. La demande en la matière semble largement plus forte que l'offre.



Le conseil c'est nous, le bonheur c'est vous !

- Conseil
- Prix
- Qualité

M : 02 82 11 11
Batiplus Gabon
Zone Industrielle d'Ouani

Batiplus
GROUPE Batiplus
Tout pour la maison, du sol au plafond